



# EUROPEAN WEBSITE ON INTEGRATION

## www.integration.eu

TEMPLATE FOR COLLECTING EXAMPLES OF PRACTICE



CHAMPS	CONTENU
1. TITRE	<b>Réseau de vigilance en faveur de la non-discrimination de la ville de Villeurbanne</b> , co-construit, par les intermédiaires de l'emploi et du logement
2. PAYS	France
3. ORGANISATION	Organisation porteuse Ville de Villeurbanne (69100) Mission lutte contre les discriminations de la ville de Villeurbanne
4. DEBUT DU PROJET	2008
EN COURS	Oui
5. EXTRAIT	<p>La Ville de Villeurbanne a mis en place un réseau de vigilance en faveur de l'égalité et de la non-discrimination. Composé actuellement d'une quinzaine de structures locales, ce réseau s'est constitué progressivement dans une co-construction entre des professionnels de l'intermédiation de l'emploi (Mission locale, Pôle Emploi, ADL...) du logement (AVDL, AILJO) ou de l'action sociale, le CCAS, la Ville de Villeurbanne, des acteurs de droit mais aussi des sociologues.</p> <p>Il se donne pour mission de repérer et traiter les situations discriminatoires, orienter les victimes de discrimination vers des structures d'accès au droit et mettre en visibilité les discriminations dans l'espace public.</p>
6. PROBLEME/DEFI ET OBJECTIFS/HYPOTHESES	<p>En 2004, la Ville de Villeurbanne s'est engagée dans un projet européen de lutte contre les discriminations (ACCEDE). Le diagnostic effectué dans ce cadre mit en évidence l'existence de mécanismes de co-production des discriminations auxquels participaient, souvent involontairement, les intermédiaires de l'emploi, ainsi qu'une absence de recours au droit des victimes de discriminations.</p> <p>Le réseau de vigilance, s'est construit à partir de ces constats et s'est progressivement élargi aux domaines du logement, puis de l'action sociale.</p> <p>Indiquez les objectifs en terme qualitatif et quantitatif</p> <p>Lutter contre les discriminations en agissant sur les pratiques professionnelles des intermédiaires et en mobilisant le Droit ;</p> <p>Informer et favoriser l'accès au droit du public ;</p> <p>Maintenir un partenariat entre les structures membres, leur vigilance sur le repérage des situations et leur réactivité dans leur traitement</p> <p>Quelles sont les hypothèses (théoriques ou pratiques) de départ ?</p> <p>Pour mettre en place des actions correctrices aux processus discriminatoires, il faut analyser les processus de discriminations puis construire des actions permettant d'agir à la fois sur les représentations, sur les cadrages institutionnels et sur les pratiques professionnelles.</p>



<b>7. COMMENT CA FONCTIONNE ?</b>	<p>Quelles actions sont concrètement mises en œuvre ?</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Réunions régulières des correspondants des structures membres et organisation de temps de formation;</li><li>- Mise à disposition d'outils d'information destinés au public</li><li>- Utilisation de fiches d'enregistrement, en cas de repérage ou de témoignage de situations jugées discriminatoires ;</li><li>- Mise à disposition d'un conseil juridique pour aider les professionnels dans la qualification juridique des situations et apporter un conseil sur l'action à mener ;</li><li>- Création de permanences juridiques pour informer et conseiller les victimes de discriminations sur leurs droits</li><li>- Elaboration d'une charte (2013) formalisant les engagements et permettant une meilleure identification du réseau.</li><li>- Alimentation d'un observatoire local des discriminations par le réseau de vigilance, le Défenseur des droits et l'association hébergeant la permanence d'avocat.</li></ul>
<b>8. Resultats</b>	<p>Résultats quantitatifs et qualitatifs en lien avec les objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Depuis la création du réseau à avril 2015, 159 situations ont été enregistrées par les structures partenaires</li><li>- De 2013 à 2015, 68 professionnels ont suivi les formations du réseau et plus de 6 000 fiches d'information sur les discriminations ont été diffusées par les partenaires à leur public</li><li>- Tenue de deux permanences juridiques hebdomadaires gratuites : l'une par un délégué du Défenseur des Droits (DDD), l'autre par un avocat</li><li>- Quel est l'avis des usagers / groupe cible ?</li></ul> <p>Importance du soutien apporté dans la relation et les démarches et meilleure sensibilisation au thème des discriminations</p>
<b>9. EVALUATION/</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Renforcement du poids des actions menées par les structures</li><li>- Meilleure intégration des règles de non-discrimination dans les pratiques professionnelles</li><li>- Mise en visibilité et traitement des discriminations sur le territoire de Villeurbanne.</li><li>- Le réseau inspire d'autres projets au niveau national</li><li>- Mais :</li><li>- Le réseau de vigilance reste peu visible et identifiable par les habitants</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Recommandations<ul style="list-style-type: none"><li>Pertinence de travailler en réseau</li><li>Formation systématique des salariés des structures membres du réseau</li><li>Mise à disposition gratuite d'outils d'information</li><li>Importance que la collectivité apporte un appui humain et technique mais aussi un soutien institutionnel et politique</li></ul></li></ul>
<b>10. BENEFICIAIRES</b>	<p>Les discriminations portent majoritairement sur les critères de l'origine, de la religion et de la nationalité. Le premier domaine de discrimination reste celui de l'emploi. Le critère du sexe est peu mis en évidence par les personnes discriminées, mais celles-ci sont des femmes à 55 %.</p>



	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Taux de couverture du projet : 20/30 situations repérées par le réseau chaque année</li></ul>
<b>11. SOURCE(S) DE FINANCEMENT ET RESSOURCES UTILISEES</b>	<p>La ville de Villeurbanne, à travers sa mission lutte contre les discriminations. Elle prend également en charge le versement d'aides financières pour les organismes assurant les permanences juridiques.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Budget annuel pour l'animation du projet : 15 000/20 000 EUR selon les années pris en charge par la Ville de Villeurbanne (prestations : juriste, formations, information + subvention : permanence avocat).</li><li>▪ Nombre et fonction des salariés mobilisés : chargée de mission LCD de la Ville de Villeurbanne pour l'animation du réseau (environ 15 % ETP), deux référents du réseau par structures partenaires, directions des structures.</li></ul>

*This template builds on the work of the European Urban Knowledge Network*

